

Le N° 46 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord contient un arrêté relatif à la vérification des poids et mesures et le tableau indiquant les époques de la vérification périodique des poids et mesures, en 1859, dans toutes les communes du département du Nord.

L'empoisonnement par le phosphore est devenu fréquent, depuis que les allumettes, qui renferment ce produit dangereux, se trouvent entre les mains de tout le monde. Il n'est donc pas inutile, dit l'Union médicale, de signaler aux praticiens le contre-poison, reconnu jusqu'à ce jour pour le plus efficace. De nombreuses expériences, faites sur les animaux, ont démontré à MM. Antoinelli et Borsarelli :

1.° Que dans l'empoisonnement par le phosphore ou par les substances qui contiennent ce métalloïde, il faut surtout éviter d'employer des matières grasses; car celles-ci, loin de s'opposer à l'action du phosphore sur les organes, en augmentent l'énergie et en facilitent la diffusion dans l'économie;

2.° Que l'emploi de la magnésie calcinée, en suspension dans l'eau bouillie et administrée en grande quantité, est le meilleur contre-poison, et en même temps le purgatif le plus convenable pour faciliter l'élimination de l'agent toxique;

3.° Que, dans les cas d'empoisonnement par le phosphore, où il se présente de la dysurie, l'emploi de l'acétate de potasse est d'une grande utilité;

4.° Que toutes les boissons mucilagineuses, dont le malade fait usage, doivent être préparées avec de l'eau bouillie, afin qu'elles contiennent la plus petite quantité d'air possible.

On vendait dernièrement un lot de brochures anciennes relatives pour la plupart à l'Artois et à la Flandre. Plusieurs d'entre elles contenaient de simples jugements; en voici un qui est assez bizarre pour être rappelé, et qui fut prononcé par le parlement de Flandre :

Un homme, convaincu de bigamie, fut exposé pendant plusieurs heures sur la voie publique, et afin que personne n'ignorât la cause de son délit, on le plaça entre deux quenouilles garnies.

Ce jugement en rappelle un qui se trouve mentionné dans les délibérations du corps échevinal de Béthune; dans cette ville, la peine du bannissement était assez fréquemment prononcée au moyen-âge. Celui qui rentrait dans ses foyers avant l'expiration complète était essorillé, c'est-à-dire qu'on lui coupait l'oreille. Au XV.° siècle, un banni, qui avait sans doute cette affection qu'on appelle dans le nord le mal du pays, revint à plusieurs reprises, nonobstant la sévérité des peines qui devaient le frapper. On lui coupa d'abord l'oreille droite, puis la gauche; le banni revint une troisième fois; il fut saisi par les préposés de la justice, mais grand fut l'embarras des magistrats pour savoir quelle peine devait lui être infligée. Le corps échevinal fut convoqué, mais aucune des fortes têtes de la ville ne put trouver de solution à cette difficile question. Il fut décidé que l'on enverrait des messagers aux échevinages de Cambrai et des villes voisines, pour demander quel était l'usage en pareil cas.

Les archives de Béthune, qui conservent la délibération du corps échevinal, mentionnent les frais qui ont été payés aux messagers, mais elles ne gardent aucune trace de la solution qui aurait été donnée à cette singulière question judiciaire. (Courrier).

On lit dans la Gazette de Lyon :

Nous n'avons pas de changement important à signaler sur notre place. Même activité dans la fabrique, même calme sur notre marché soyeux. Il n'y a pas là la moindre anomalie, nous l'avons dit déjà. La fabrique est en retard de livraisons, et lors même que les affaires en général s'arrêteraient court, elle n'en marcherait pas moins, momentanément.

Il n'en est pas de même des transactions sur les soies qui, depuis la reprise, ont conservé invariablement leur marche ascendante et qui cotoient depuis quelque temps les limites extrêmes où la consommation n'arrive qu'en tâtonnant.

Cependant la position des détenteurs est bonne (on ne peut le nier). Les soies de pays font défaut, les arrivages du dehors sont insuffisants, la pénurie des cocons est générale. Parmi les demandes pour l'exploitation, les unes ont porté, cette semaine, exclusivement sur les articles que nous avons mentionnés samedi, sauf une certaine quantité de pièces pour gilet, mélangés soie et laine; les autres sur des échantillons dont les pièces, à peine sur les métiers, ne sont livrables que fin février.

MUSÉE INDUSTRIEL DE ROUBAIX.

TISSUS COCHINCHINOIS.

Le Musée industriel de Roubaix s'enrichit aujourd'hui de documents intéressants et curieux sur la fabrication des tissus dans le royaume annamite. Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour conserver le souvenir précieux de leur origine, que de transcrire ici la lettre qui en accompagnait l'envoi fait par M. l'abbé Herrengt, missionnaire dans la Cochinchine orientale, et frère de notre respectable doyen de Notre-Dame :

J. M. J.

Cochinchine orientale, 2 mars 1858.

Bien cher Monsieur Ernoult,

J'ai cru pouvoir vous faire un certain plaisir, à vous fabricant expert, en vous envoyant quelques échantillons des principaux tissus qui se fabriquent dans la partie du royaume annamite que j'habite et qui est la plus renommée pour ce genre de travail. La collection eût été plus complète, mieux choisie, mieux soignée si j'avais songé à cela il y a un mois ou deux; mais c'est une pensée qui a été exécutée aussitôt que conçue et il a fallu me contenter de ce que mes néophytes pouvaient me fournir. Je vous prie de considérer plutôt la bonne volonté que ce qu'elle a produit.

Chaque échantillon porte son nom écrit en lettres annamites et traduit avec nos lettres, ce qui ne vous permettra cependant pas encore de le prononcer correctement. Les prix de revient et de vente sont marqués en ligatures; or, il faut vous dire qu'une ligature représente à peu près de 90 à 95 centimes de notre monnaie. Tous les tissus annamites ont la même largeur; toutes les pièces ont aussi la même longueur qui est de 30 mètres annamites; mais comme cette mesure n'équivaut qu'à 0,65 centimètres de chez nous, il s'en suit que chaque pièce mesure invariablement 19 mètres 50 centimètres.

Pour être intéressante, cette collection, outre qu'elle devrait être plus complète, devrait aussi être accompagnée de détails sur les procédés de fabrication, de teinture et d'apprêt qui sont tous d'une simplicité primitive; mais je ne suis pas à même de faire ce travail. Que je vous dise seulement que nos métiers à tisser dont la charpente, les peignes,

les rots et tout enfin n'est que du bambou et du rotin, sans un clou, sans une cheville même, (un ligament de rotin en tient lieu) ne coûtent tout neufs que 5 ligatures la pièce.

Veillez donc voir dans l'envoi de ce paquet de chiffons uniquement une marque du désir que j'aurais de pouvoir vous témoigner ma reconnaissance pour votre obligeance à nous procurer la petite mécanique à filer, et croyez-moi toujours

Votre tout dévoué serviteur,

C. HERRENGT,

Pro. apost.

Chez un peuple si désavantagusement connu, qui se refuse obstinément à tous rapports avec les Européens, de tels produits, obtenus avec des moyens aussi restreints, étonnent l'imagination. Que dire des tissus dont les dessins, par le génie de l'invention aussi bien que par la pureté de l'exécution, peuvent souffrir la comparaison avec ceux de nos meilleures fabriques de France! Il y a là matière à méditation, à enseignement, et c'est une bonne fortune pour le Musée industriel de Roubaix d'être le dépositaire de semblables monuments du génie d'un peuple livré à lui-même.

M. Ernoult-Bayart, à qui cette précieuse collection est adressée, a bien voulu s'en dessaisir en faveur de notre Musée, et donner ainsi une nouvelle preuve de sympathie pour un établissement fondé sous ses auspices et auquel il n'a cessé d'accorder les soins les plus efficaces. Bien plus, M. Ernoult nous fait espérer que ses relations avec le généreux apôtre de la Cochinchine ne se borneront pas à ce premier résultat; comme administrateur, il a exprimé le désir qu'il fût ménagé un carnet spécial assez volumineux pour contenir plusieurs autres collections qu'il a tout lieu d'attendre plus complètes encore, mieux choisies et plus riches en dessins; celle-ci ayant été, de l'aveu même de M. Herrengt, réunie précipitamment.

TH. LEURIDAN,

Conservateur du Musée.

FAITS DIVERS.

Depuis quelques jours, on jouit à Paris d'une température printanière. La foule des cavaliers et des équipages se presse aux Champs-Élysées et au bois de Boulogne. Jamais on n'a vu autant d'amazones. Les marchés aux fleurs qui se multiplient dans Paris sont encombrés de lilas blancs, de roses et d'arbustes en pleine floraison. On se croirait à Pâques-fleuries.

Voici encore un exemple des résultats funestes amenés par le préjugé qui empêche un grand nombre de personnes de couper la corde d'un pendu avant l'arrivée du commissaire de police.

Le nommé François G..., garçon au service du sieur Louis-Ernest B..., âgé de 45 ans, maître blanchisseur, rue de Sévres, 268, à Vaugirard, étant descendu la rue, vers 6 heures 1/2 du matin, fut surpris de voir qu'il y avait de la lumière dans le séchoir.

Comme à cette heure personne ne devait se trouver dans cette pièce, il y pénétra et l'aperçut son maître pendu à l'aide d'une corde à une poutre du plafond. Sur une grande table servant au repassage du linge était une chandelle allumée. Pour accomplir son suicide, le sieur B... avait dû monter sur cette table, se passer la corde au cou et se laisser tomber entre la table et la muraille.

Au lieu de couper la corde, François G... se contenta de donner l'alarme. En un instant

toute la maison fut sur pied. L'un des fils du maître blanchisseur, Ernest B..., âgé de dix-neuf ans, entra dans le séchoir, vit son père dans cette état courut avertir sa mère. Celle-ci arriva avec plusieurs femmes, et toutes se mirent à pleurer sans que personne osât décrocher le sieur B...

Enfin, Eugène B..., alla avertir son oncle, le sieur S..., peintre en bâtiment, demeurant dans la même rue, qui s'empressa de venir et de décrocher le pendu. Le corps était encore chaud, mais la vie avait cessé, et le docteur Leroux, qu'on envoya chercher à la hâte, ne put que constater la mort.

Le sieur B... avait quitté sa femme vers six heures; rien dans ses manières ni dans son langage ne pouvait faire croire qu'il méditât quelque résolution funeste. Il lui avait fallu du temps pour faire ses préparatifs de mort et l'on a tout lieu de croire que si on l'eût décroché lorsqu'on l'a aperçu d'abord, il aurait pu être sauvé. Son suicide est attribué à la crainte où il était de ne pas pouvoir remplir des engagements commerciaux.

On se rappelle que M. Joseph Proudhon a été condamné le 2 juin 1858 à trois ans d'emprisonnement et à 4,000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de la Seine, à l'occasion de son dernier écrit : De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise. Le prévenu ayant interjeté appel, ce jugement a été confirmé par défaut le 28 juillet, et l'arrêt lui a été signifié.

Par suite de l'opposition formée par M. Proudhon, l'affaire revenait devant la cour.

M. Proudhon, régulièrement assigné, ne s'étant pas présenté, la cour, sur les conclusions conformes de M. Roussel, avocat général, l'a débouté de son opposition et ordonné que son arrêt confirmatif serait exécuté selon sa forme et teneur.

Le Foyer Breton publie de cruels détails sur un terrible incendie à Corsay, dans la commune de Saint Gildas :

Le 10 janvier, vers une heure du matin, les habitants d'une pauvre chaumière isolée du village du Corsay, réveillés par la fumée qui les étouffait, s'aperçurent que le feu avait pris dans leur grenier. Malgré l'heure avancée de la nuit, cet incendie fut signalé par les douaniers de veille dans les villages les plus voisins, et les habitants s'empressèrent d'y accourir. Mais le feu avait déjà fait de rapides progrès; toute la toiture était enflammée, la terrasse seule avait résisté.

Dans l'espérance de sauver quelques meubles, et principalement une mauvaise armoire, dix personnes se sont précipitées dans la maison, se croyant parfaitement en sûreté à l'abri de la terrasse. La nommée Marie-Julienne Le Pichoux, cabaretière du village de Kerroux, où se tient tous les ans la foire des îles de Hoat et d'Hœdie, se plaça sur le devant de la porte pour les empêcher d'entrer. N'ayant pu y réussir, elle commit elle-même l'imprudence de les suivre; elle n'en est pas revenue.

A l'instant où ces dix personnes venaient d'entrer dans l'unique chambre de la chaumière, le pignon, qui n'était soutenu que par la toiture et le faitage, s'écrouta subitement, effondrant la terrasse, brisant les poutres et rejetant contre la porte des pierres, des débris, ainsi que la malheureuse armoire, que l'on avait vainement essayé de sortir.

Une femme et deux hommes, les nommés Calvé et Le Fur, purent seuls parvenir à se frayer un passage, n'ayant que des blessures sans gravité. Malheureusement sept personnes

les ouvrir bien plus grand encore quand je lui dis : « Ecoute, chère Augusta, nous allons courir le monde, mon enfant ! »

— Que dis-tu là, mon ami ? demanda-t-elle en me regardant d'un air de défiance. Où est-il donc, ce monde ?

— Partout, bien entendu ! Mais nous chère Augusta, nous irons voir un monde au petit pied; nous partons pour une ville d'eaux.

— Nous ?

— Oui, nous, mon enfant ! Tu sais qu'une fois que j'ai pris une résolution, elle est inébranlable.

Ma chère femme semblait toute pétrifiée. Mais, dit-elle, depuis dix ans que nous sommes mariés, tu n'as jamais fait que deux voyages, et c'était pour affaires !

— C'est précisément pour cela qu'il est d'autant plus nécessaire de voir enfin le monde pour son agrément. Va, ma chère femme, achète ce qu'il te faut; mets toutes les couturières de la ville en réquisition, car nous partons dans quinze jours.

Et quinze jours après, nous partions.

Mon Augusta et moi, couple si heureux dans notre propre maison, nous ne savions d'abord quelle conduite tenir, quand nous nous sommes vus entraînés dans le tourbillon de ces personnes inconnues et de leurs plaisirs étrangers pour nous. Nous nous sommes laissé aller sans résistance au torrent, car c'était là le but de notre voyage.

Cher frère, j'ai encore quelque chose de nouveau à te raconter : j'ai vu celle que tu as aimée, la jolie demoiselle de la mansarde : c'est une femme d'une beauté accomplie. — Elle

était ici avant notre arrivée, avec son mari. Comme on ne peut pas être attentif à tous les noms que l'on entend prononcer, je n'avais pas remarqué le sien. Mais sa personne m'avait frappée dès le premier jour, car elle est si entourée, si fêtée partout, qu'il est impossible qu'elle n'attire pas l'attention. Enfin, je me suis rappelé son nom, et j'ai vu que j'avais devant moi une ancienne connaissance.

Je ne sais s'il faut te féliciter ou te plaindre de la perte de cette dame, qui aujourd'hui excite ma admiration, et demain me déplaît. Elle est belle, vive, spirituelle et amable; mais je suis sûr — du moins à en juger par les apparences — qu'elle est vaine et coquette. Il n'y a pas dans toute la ville d'eaux une seule personne aussi avide de plaisir qu'elle; elle invente amusements sur amusements, tous plus immodérés les uns que les autres; et chacun de s'élançant à sa suite et de s'écrier : « C'est divin ! » et ce ne peut être que divin quand madame de Wallden l'a proposé.

Je le crois pourtant qu'elle a le cœur excellent. Elle a secouru en secret bien des pauvres; elle a fait des collectes pour quelques-uns, et tu peux bien te figurer que le produit n'en était pas médiocre, car elle recueillait les aumônes de sa propre main dans une petite corbeille.

Son mari est maintenant de retour de la Diète. Cet homme me fait l'effet d'un débauché. Suivant une histoire qui circule ici, il aurait mené une vie de païen. Quoi qu'il en soit, il avait, en arrivant, un extérieur qui trahissait le désordre, et la belle madame de Wallden a été, d't-on, dans cette circonstance, en proie à une très-vive agitation. Depuis lors, il me semble qu'elle n'est pas toujours la même : aujourd'hui elle a l'éclat d'une rose; demain, malgré ses

efforts pour le dissimuler, elle ressemble à un de tes onze cents lits; je ne prétends pas, malgré cela, qu'elle ait besoin d'un soutien quelconque.

Elle a plu à mon Augusta. — Celle-ci, douée d'un coup d'œil très-sûr, pénétra cette jeune femme bien mieux que ne font les autres, qui ne la regardent qu'à travers leurs milliers de verres embellissants ! Augusta voit qu'elle souffre et que ce qu'elle éprouve est bien différent de ce qu'elle annonce son extérieur. Pauvre femme ! — Et lui, le libertin, il est sans cesse au jeu avec quelques camarades de son espèce, et il consacre les journées à des plaisirs en harmonie parfaite avec sa digne occupation du soir.

Il est certain que cette dame a un cachet de dignité qui impose. On s'aperçoit sans peine qu'elle exerce encore quelque influence sur son mari, et c'est plaisir de voir comme elle s'entend supérieure, ment bien à colorer le mieux possible l'absence du lieutenant quand il manque aux réunions; revient-il, elle a toujours sur les lèvres un sourire, un mot aimable. Je crois qu'elle a besoin de beaucoup d'habileté, dans sa position, et elle n'en manque pas; mais je crains qu'à la longue tous les remèdes ne deviennent inutiles.

Ils sont partis. La veille, elle a paru le soir dans la société; elle était d'une beauté éblouissante, toute parfumée de roses, les joues fraîches, et le sourire sur les lèvres. Le cercle qui l'a tant fêtée, conserve d'elle un bien doux souvenir. Mon Augusta et moi, nous la plaignons.

Demain, nous repartirons à notre tour pour nos foyers paisibles, en remerciant Dieu de ce que notre excursion est arrivée à son terme. De dix ans au moins, nous ne serons plus tentés

de revoir les folies des hommes, et encore moins d'y prendre part.

J'éprouve un vif désir de retourner à mon pupitre; Augusta brûle de revoir ses enfants, sa cuisine et son office.

Plût à Dieu que cette dame de Wallden, entourée de tant d'hommages, ressemblât à mon Augusta ! Il lui serait assurément réservé un sort plus heureux que celui vers lequel elle s'achemine...

Bien aimé frère William ! je t'écris de chez moi les quelques lignes suivantes. Que ne peux-tu nous voir ! Tu sais ce que c'est de posséder ses propres foyers; — les enfants se sont suspendus à mon cou en pleurant, et moi-même — Dieu me pardonne ! — j'ai laissé tomber une grosse larme de joie sur mon vieux pupitre, mon fidèle compagnon; mais, honteux de cette larme, j'ai refusé les autres.

Dis maintenant : mon esquisse n'est-elle pas assez longue, et n'ai-je point payé mon ancienne dette ?

Dieu scit avec toi, cher William ! Donne moi bientôt de tes nouvelles, et sois un peu moins laconique qu'à l'ordinaire; ne te contente plus de nous adresser, comme fiche de consolation, ton éternel : « Davantage au premier jour. »

A toi pour la vie !

CHARLES.

CHAPITRE XXII.

Deux années se sont écoulées. Marie a vidé jusqu'au fond la coupe des plaisirs; elle a voyagé, vécu, joui; elle a ri, pluré, souffert; elle a été une des déesses du jour; elle s'est vue entourée d'hommages, adorée, idolâtrée; elle a brillé aux eaux et dans les principaux cer-

éta
issu
cri
mis
med
cor
sile
fem
sem
les
effr
deu
cess
Natt
l'exp
et l'
U
cette
D
rie
de l
C
et
gen
L
dise
sont
bâti
chai
Tr
Lloy
La
part
et us
très
Coh
il me
Sa fo
trouv
Mars
l'héri
parce
pas
gagn
Thou
Crém
la pa
sont
deux
près
d'ant
à M.
remar
leur
tenan
ancien
se pro
autres
la pré
place
singul
lucrat
Anglet
n'a ob
de Fra
son eff
— U
femme
taine
teurs
aux pl
ces jou
de s'y
qui leu
d'Afriq
cles de
reposer
dégéné
Héla
combie
repos,
pour ra
et elle
Mais Ma
den, et
séparer
Rentr
ramona
sible qu
mes qu
couple
dans ce
deux an
lution d
habituel
passion
le départ
du voya
les prièr
C'était
attendait
endormi
saut; ell
lette, et
Marie
en toute
suivait;
jeunesse
ple et de
sopha et
La figu
gée au pr
un peu d